

---

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire et du conseil général de la commune de Vailly, district de Soissons, qui demandent l'organisation de l'instruction publique, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire et du conseil général de la commune de Vailly, district de Soissons, qui demandent l'organisation de l'instruction publique, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 2-3;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_31667\\_t1\\_0002\\_0000\\_21](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31667_t1_0002_0000_21)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

c

[Conques, s.d.] (1)

« Représentants,

La voix du peuple vous appela pour sauver la Patrie agitée par un tourbillon de malveillants et de traîtres secondés par les oppresseurs du genre humain, un nuage de ténèbres la couvrait et à l'ombre de cette obscurité, elle allait retomber dans le gouffre affreux de la tyrannie : l'homme empoisonné par des vapeurs fétides, surpris, délirant, perdait ses droits et reprenait les chaînes, tel était l'état de la France lorsque vous en prîtes le gouvernail. Comme le sage Solon, vous avez sondé nos périls, vous en avez calculé la grandeur, vous avez remédié à nos maux, la montagne des vertus s'est élevée; second Sinai, un feu pur, l'amour de la Patrie a brillé sur son sommet, le génie de la France y a parlé, il a dicté ses ordonnances : les Droits de l'homme. Les vrais patriotes ont entendu sa voix; ils se sont ralliés autour d'elle, ils en ont juré l'observance. Législateurs, qui formez cette Montagne, vous êtes les ministres de l'oracle qui y a parlé; il est le protecteur de la République, vous exécutez chaque jour ses commandements. Vous donnez à un peuple, qui veut la liberté et l'égalité, des lois qui lui garantissent ses droits sacrés et inaliénables; elles sont terribles pour les mauvais citoyens; elles sont justes, elles protègent le retour de ceux qui ont été subitement égarés. Elles sont humaines, elles font le bonheur du peuple, elles assurent la prospérité et la splendeur de la République française. Elles sont sublimes. Leur sagesse fait frémir et trembler les tyrans, leurs trônes et leurs esclaves. Ils réunissent leurs forces pour arrêter l'ouvrage de notre régénération, mais en vain, ils nous assaillent de toutes parts, ils seront vaincus, terrassés et ce moment n'est pas loin. Législateurs restez à votre poste jusqu'à ce que les sept têtes de l'hydre soient tombées, le peuple français vous en conjure. Vous avez planté l'arbre de la Liberté. Il faut qu'il pousse des branches avant de l'abandonner, et que le char de triomphe qui vous est destiné, parcoure majestueusement toute la République sous son ombre. Continuez à déployer toute la grandeur et la fermeté de votre âme. L'univers entier qui a les yeux fixés sur vous y admirera les vertus sublimes qui caractérisèrent jadis le Sénat romain. Vengez la République des outrages que lui fait depuis tant de siècles l'insolente et féroce Albion. Envoyez un autre Scipion abattre Londres cette Carthage moderne, qu'il y passe la charrue pour la punir de ses forfaits. Vengez la mort de nos représentants immolés dans la ville infâme à l'ambition de cette rivale, vengez la mort de 300 citoyens français assassinés par ses satellites dans le port de Gênes. C'est aux héros (sic) français qu'il est réservé de tuer cette Caribde, et de faire chanter à tous les peuples libres *delenda est Carthago*. Ce sont les vœux que vous adresse la Société populaire de Conques. »

CARLEVER (*présid.*), LAFFON (*secrét.*).(1) C 292, pl. 942, p. 2. Mention dans B<sup>m</sup>, 26 pluv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

d

Les membres de la société populaire et républicaine de Saint-Fargeau, département de l'Yonne, félicitent la Convention sur ses travaux, et observent que le rapport du comité de salut public sur l'évacuation du fort Vauban, où il est proposé de continuer la guerre, a produit de sublimes transports. Un cri général s'est fait entendre : Point de quartier aux despotes, point de trêve : ne souffrez pas, disent-ils, que le gouvernement se ralentisse par des traités honteux; décrétez que la nation française est prête à reconnoître pour ses frères tous les peuples, après qu'ils auront brisé le joug de leurs gouvernements parricides, et livré au glaive de la justice et des lois les tyrans qui enchaînent la liberté et conspirent contre la République française.

Renvoyé au comité de salut public (1).

e

La société populaire de Montaigu, département de Lot-et-Garonne, écrit que les citoyens de cette commune ont donné pour les défenseurs de la patrie 79 chemises, 6 mouchoirs, 13 paires de bas, et 24 liv. de cuivre, et qu'elle a entre ses mains, pour offrir en don patriotique, 968 liv. 9 s. en numéraire, et 12 onces 7/8<sup>e</sup> d'argent de bille (2).

f

La société populaire de Saint-Jean-en-Royans, district de Valence, félicite la Convention nationale sur ses travaux et l'invite à rester à son poste. Elle annonce qu'elle a renvoyée au district 68 chemises, 50 paires de guêtres et autres effets pour les défenseurs de la patrie (3).

g

La société populaire d'Arles sollicite des secours en faveur des marins qui ont fui de Toulon au moment de sa trahison et qui ont été obligés d'abandonner leurs effets pour échapper aux recherches des traîtres.

Renvoyé au comité des secours (4).

h

La société populaire de Seignelay, district d'Auxerre, annonce que la reprise de Toulon a été célébrée, dans cette commune, au milieu de l'allégresse et des cris de *Vive la République ! Vive la Montagne !* Elle applaudit au gouvernement révolutionnaire, et demande que le bétail soit compris dans la loi du maximum.

Renvoyé au comité d'agriculture (5).

i

La société populaire et le conseil général de la commune de Vailly, district de Soissons, invitent la Convention à rester à son poste, et demandent que l'instruction publique soit promptement organisée, pour ne pas laisser davantage

(1) B<sup>m</sup>, 26 pluv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XXXVI, 462.(2) B<sup>m</sup>, 26 pluv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).(3) B<sup>m</sup>, 26 pluv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).(4) B<sup>m</sup>, 26 pluv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>). Mention dans J. Fr., n° 509; J. Sablier, n° 1141; M.U., XXXVI, 441.(5) B<sup>m</sup>, 26 pluv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>). Mention dans J. Fr., n° 509.

les jeunes républicains sous la férule de gens infectés de principes et de maximes contraires au vrai républicanisme.

Renvoyé au comité d'instruction publique (1).

### j

La société républicaine d'Orléans, réunie aux sections et à toutes les autorités constituées de cette commune, à la Convention nationale :

« Citoyens représentants, les succès de nos armes font pâlir les tyrans coalisés. Ils proposent une trêve de deux ans; une trêve : eh ! les perfides respirent encore ! Intrépides montagnards, vous avez déclaré que vous ne donneriez la paix aux peuples qu'avec la liberté. Ce décret sublime électrise toutes les âmes : les républicains ne transigent point avec les despotes. Nous avons juré de ne quitter les armes, que lorsqu'ils seront tous écrasés. Fidèles à notre serment, nos bras préparent la foudre qui doit anéantir ces monstres : parlez et l'Europe entière sera libre. »

Mention honorable, renvoyé au comité de salut public (2).

## 2

On fait lecture des adresses envoyées à la Convention par les administrations et les municipalités.

Le district de Senones annonce que la vente du mobilier du ci-devant prince de Salm s'est élevée à 40,000 liv.; qu'une vente de biens d'émigrés, faite le 17, s'est portée à 35,426 liv., quoique l'estimation n'excédât pas 12,468 liv.

Le district du Mont-Unité écrit que des biens estimés 32,420 l. ont été vendus 126,190 liv.

A Murat, département du Cantal, plusieurs biens d'émigrés, estimés 331,476 liv., ont été vendus 862,005 liv.

A Saint-Fargeau, trois lots de biens d'émigrés, évalués à 91,822 liv., ont produit, à l'adjudication définitive, 163,950 l.

Le district de Porentruy annonce qu'il a été expédié au district d'Altkirch 829 chemises, 407 paires de bas, 34 paires de souliers, 13 paires de guêtres.

Celui de Beaugency tient à la disposition de la trésorerie 141 marcs 6 onces 4 gros.

Le département des Ardennes annonce un envoi de 1784 marcs d'argent, 241 liv. et deux croix de Saint-Louis.

Le district de Crépy, 360 marcs 4 onces 7 gros et demi, et 1100 livres de charpie, de la part des citoyennes du district.

Celui de Loches, 1456 marcs d'argenterie, 126 marcs de brûlé, d'étoffes et de galon 2 marcs d'or et 4 agathes.

La municipalité de Rai (3) annonce que cette commune a déposé au district toute l'argenterie et le cuivre de son église.

Celle de Castel-Sarrazin, qu'outre plusieurs dons en linge, en souliers et habits, cette com-

mune vient d'offrir à la patrie 242 marcs d'argenterie provenant du culte.

Celle de Val, 23 marcs d'argent, et 131 livres de cuivre (1).

Celle de la Chapelle-sous-Brancion (2), 74 chemises, un drap, 68 liv. en assignats, 8 marcs 7 onces en argent, et 64 livres en cuivre.

Celle de Linières, 30 paires de souliers.

Celle de Saint-Rambert annonce un don patriotique fait par le citoyen François-Joseph Reverdy, montant à la somme de 3410 liv.

Le comité de surveillance d'Onzain, district de Blois, annonce les dons faits par plusieurs citoyens, en linge, souliers et assignats.

Celui de Flotte, Isle-de-Ré, écrit qu'outre 125 chemises, 79 paires de bas, 13 paires de souliers, toute l'argenterie du culte catholique a été envoyée au district.

Celui de Réunion-sur-Oise annonce que les fouilles patriotiques ont produit plus d'un demi-million en argent, or et diamans.

Toutes ces adresses respirent le patriotisme le plus pur et le plus ardent, le respect le plus prononcé pour la Convention; toutes annoncent les progrès rapides du culte de la raison, la destruction du fanatisme, et le vœu général que la Convention ne quitte son poste que lorsqu'elle aura sauvé la patrie.

La Convention décrète qu'il en sera fait mention honorable avec insertion au bulletin (3).

### a

[Le distr. de Senones au présid. de la Conv.; 19 pluv. II] (4).

Il a été procédé le 20 nivôse dernier et jours suivants, à la vente du mobilier du ci-devant prince de Salm et malgré la distraction faite des tableaux qui sont d'un grand prix, de la Bibliothèque, de 60 matelas, traversins et de 60 couvertures de laine, malgré les objets précieux qu'il a emportés lors de son départ en 1791 (vieux style), elle s'est encore portée à 40.000 l.

Le 17 présent mois, il a été procédé à l'adjudication définitive de biens d'émigrés, divisés en petites portions. L'estimation se portoit à 12.468 l. et l'adjudication définitive s'est portée à 35.426 l.

Montagne ! c'est ton énergie, c'est la sagesse de tes décrets, c'est l'ensemble des mesures du Comité de Salut public qui produisent cette augmentation. Sois toujours ce que tu es et les Français seront libres et heureux. Salut. »

BALLAND (v.-présid.), L. THOUVENIN, Ant. JACQUET, A. ANTOINE (secrét.) [et 2 signatures illisibles].

### b

Les administrateurs du directoire du district de Mont d'Unité font passer à la Convention deux notes d'adjudications de biens d'émigrés. La première consiste en neuf articles estimés 8790 liv., et qui ont été vendus 31.800 liv.; la seconde note renferme onze articles estimés 23.660 liv., et vendus 96.390 liv. (5).

(1) B<sup>in</sup>, 26 pluv. Mention dans M.U., XXXVI, 442.

(2) B<sup>in</sup>, 26 pluv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>). Mention dans J. Fr., n<sup>o</sup> 509; M.U., XXXVI, 461. Cette adresse comporterait 6 445 signatures.

(3) Et non Ray (Orne).

(1) Le Val (Var).

(2) Et non La Chapelle-sous-Briançon. Saône-et-Loire.

(3) P.V., XXXI, 245-47.

(4) C 291, pl. 926, p. 13. B<sup>in</sup>, 26 pluv. 1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>.

(5) B<sup>in</sup>, 26 pluv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>). Ci-dev<sup>t</sup> St-Gaudens.